



Fonds social lycéen

Madame PECHER – assistante sociale des lycées Delambre et Montaigne – 03 22 66 30 96

Vous avez des difficultés à régler :

- Les frais de restauration scolaire ou d'internat ;
- Les frais de matériel scolaire : livres, équipements spécifiques, caisse à outils, etc.
- Les frais de transport...

Le lycée peut vous aider **ponctuellement** grâce au « fonds sociale lycéen ». Une participation restera néanmoins à votre charge.

Pour soumettre votre demande, un dossier est à votre disposition :

- Au service de vie scolaire ;
- Au bureau de l'assistante sociale ;
- Au secrétariat « élèves » ;
- Il est également téléchargeable sur le site des lycées Delambre-Montaigne.

Vous devez rendre votre dossier **COMPLET** à l'assistante sociale scolaire, avec :

- La photocopie des justificatifs de vos ressources (fiche de paie, indemnités ASSEDIC, notification CAF, etc.)
- Et vos dépenses (factures EDF, GDF, eau, taxe d'habitation, etc.).

Les dossiers MAL COMPLETES ne seront pas étudiés mais l'assistante sociale peut vous aider à remplir le dossier en cas de difficulté.

Pour une demande concernant l'achat de matériel scolaire (outils, livres, fournitures...), une liste précise et chiffrée doit être jointe au dossier.

La réponse à votre demande vous sera communiquée après décision de la commission par les services de l'intendance.

Les aides ne seront pas systématiquement reconduites de trimestre en trimestre. Si vos difficultés de paiement persistent, vous devez reprendre contact avec l'assistante sociale.